AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

24 Juillet 1981

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE

ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX — Siège de la circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade – 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements : Quartier Cantarel - MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 95 84140 MONTFAVET - TELEPHONE : (90) 88.21.83

ABONNEMENT ANNUEL : 70 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 9660 74 V

Imprimerie de la Station "Provence Cote d'Azur Corse". Directeur Gérant J. Thiault CPPAP N° 478 AD

SPECIAL LITTORAL du VAR et des BOUCHES-du-RHONE

MOUCHE DE L'OLIVE - Le seuil de 10 % d'olives piquées est souvent atteint sur le littoral du Var et des Bouches-du-Rhône jusqu'à l'altitude de 150 mètres environ .

En conséquence, il convient de commencer la protection en lutte curative dans tous les vergers où les olives ont atteint le diamètre minimum de réceptivité de 9 mm .

Dans les Alpilles, il est encore trop tôt pour intervenir .

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE
PROVENCE-ALPES-COTE d'AZUR & CORSE

G. TOUZAA

P134